

Commune de DOMPIERRE LES EGLISES

Conseil Municipal

Procès-Verbal de la séance du vendredi 19 septembre 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 19 septembre 2025 à 18 heures, selon convocation du 12 septembre 2025.

Etaient Présents : Monsieur Philippe GUIBERT Maire, Messieurs Michel ROUSSEAU, Vincent THIBAUD, Olivier BLONDET, Adjoints. Monsieur Jacky DUPLOUCH, conseiller délégué. Madame Marie-Paule WILLEMS, conseillère déléguée. Madame Odile POTARD, conseillère municipale. Monsieur Didier BAIGE, conseiller municipal.

Etaient représentées : Madame Chantal LECHOPIER par Monsieur Vincent THIBAUD
Madame Laurence CLAUSS par Madame Odile POTARD
Madame Saskia VAN LISHOUT par Monsieur Michel ROUSSEAU

Madame Odile POTARD conseillère municipale et Marie-Josèphe JOUANNY Secrétaire de mairie sont désignées secrétaires de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

I- Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juillet 2025
- Aménagement du centre bourg, secteur camping
 - « Présentation de l'analyse des offres et choix de l'entreprise »
- Demande prime à l'installation-N° 6 Treifeix-
- Choix des entreprises pour des travaux dans deux logements locatifs
- Questions et informations diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

II- Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2025

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion.

Aucune observation n'étant formulée le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés. Le procès-verbal du 25 juillet 2025 est ainsi arrêté.

III- Aménagement du centre bourg, secteur camping

« Présentation de l'analyse des offres et choix de l'entreprise »

Suite à l'appel d'offres de gré à gré réalisé pour les travaux d'aménagement du bourg, secteur camping, le Maire présente le rapport d'analyse des offres et les conclusions de la commission qui a procédé à l'examen de ces dernières.

Les entreprises sont les suivantes :

Nom de l'entreprise	Montant de l'offre H.T.	Montant de l'offre T.T.C.
GAVANIER	84 754.60 €	101 705.52 €
MASSY PT	88 980.06 €	106 776.07
EUROVIA	L'entreprise n'a pas déposé d'offre	

Après avoir entendu cet exposé le conseil municipal, à **11 voix POUR**

- **Décide** de suivre l'avis de la commission et de retenir l'entreprise MASSY TP qui présente toutes les qualités et capacités requises pour le présent chantier avec des tarifs en adéquation avec le projet.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement d'un montant de 88 980.06 € H.T., soit 106 776.07 € T.T.C. avec l'entreprise MASSY TP ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

IV- Demande prime à l'installation-N° 6 Treifeix-

Le Maire soumet au conseil une demande d'aide à l'installation déposée en mairie par un nouvel arrivant du village de Treifeix.

Le conseil municipal, après avoir examiné le dossier et constaté que toutes les conditions étaient réunies pour pouvoir bénéficier de cette aide, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à mandater la somme de 2 500 € au demandeur.

V - Choix des entreprises pour des travaux dans deux logements locatifs

Madame Marie-Paule Willems et Monsieur Jacky Duplouich en charge des logements locatifs soumettent au conseil plusieurs devis pour la rénovation intérieure et extérieure du logement locatif situé rue de la mairie :

■ Travaux de peinture :

Devis de la SARL PAQUET de Châteauponsac d'un montant de 6 258.90 € H.T.

Devis de SARL ROULON de Magnac-Laval d'un montant de 6 813.50 € H.T.

Le devis de l'entreprise PAQUET ne mentionnant pas les peintures pour les volets côté rue et proposant un début d'exécution de travaux qu'en décembre 2025 ; le conseil décide de retenir l'entreprise ROULON à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

■ Remplacement des radiateurs électriques :

Devis de l'entreprise LAGELEC de Magnac-Laval d'un montant de 3 766 € H.T.

■ Remplacement du chauffe-eau électrique :

Devis de l'entreprise LAGELEC de Magnac-Laval d'un montant de 944.13 € H.T.

Pour ces travaux, le conseil approuve les devis ci-dessus et vote à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

■ Remplacement de la cabine de douche :

Devis de l'entreprise LAGELEC de Magnac-Laval d'un montant de 2 298.03 € H.T.

Devis de la SARL VL'2 Benny VAN LISHOUT de Dompierre-les-Eglises d'un montant de 3 940 € H.T.

Le conseil souhaitant le remplacement de l'ancienne douche par une cabine de douche intégrale décide de retenir l'entreprise LAGELEC à 8 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, (*Madame VAN LISHOUT ne participe pas au vote, son époux étant concerné par une des propositions*).

Logement locatif n°17 Le Beauvert,

■ Cabine de douche

Devis de l'entreprise LAGELEC de Magnac-Laval d'un montant de 1 496.35 € H.T.

Le conseil approuve le montant du devis ci-dessus à 9 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

VI – Questions et informations diverses

Intervention de Monsieur Guibert

*Participation employeur pour la protection sociale complémentaire volet « santé » pour les agents territoriaux

La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale oblige notamment l'employeur à mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque « santé » de ses agents à compter du 1er janvier 2026.

Le Maire cède la parole à Marie-Jo, secrétaire qui rappelle l'historique et le résultat de la consultation.

La majorité des agents souhaitent conserver leur mutuelle pour la couverture santé, ils pourront bénéficier de la participation employeur à condition que leur contrat soit un contrat labellisé. A ce jour, seul un agent est concerné par un contrat labellisé.

Après discussion le conseil propose de choisir pour la participation « santé » la Labellisation avec une participation financière à hauteur de 15 €/agent/mois. Le Comité Social Territorial sera saisi pour avis.

***Acquisition de la parcelle ZX N° 160-Le Beauvert-**

Le Maire indique au conseil que la signature de l'acte est fixée le lundi 29 septembre 2025 chez Maître Bruot-Leday, notaire à Saint-Sulpice-les-Feuilles. L'implantation d'un site de collecte des Points d'Apports Volontaires des ordures ménagères est prévue sur cette parcelle.

***SMAGBA**

Le Maire fait part au conseil de l'intervention du syndicat SMAGBA, lundi 23 septembre 2025 pour des travaux en vue de régler la problématique d'entretien et d'inondation de la Brame entre le pont de fer et l'étang.

Monsieur Rousseau est en charge de cette affaire, il se rendra sur place lundi.

***Opération HAIECOLIER**

Le Maire présente le dossier transmis par la Fédération des Chasseurs 87 pour le lancement de l'opération HAIECOLIER 2025, Monsieur Blondet est favorable à cette opération étant donné qu'il est prévu d'enlever la haie de tuyas au cimetière.

Monsieur Guibert est en charge de ce dossier et notamment de prendre contact avec Monsieur Lalait, professeur des écoles et Monsieur Philippe Marchadier, président de l'ACCA pour recueillir leur avis et signature du dossier.

Intervention de Monsieur ROUSSEAU

*** Communauté de communes du Haut limousin en Marche**

Monsieur Rousseau fait un point sur les PAV, notamment sur l'implantation des nouveaux points de collecte, un rendez-vous sera fixé prochainement avec le service en charge de ce nouveau dispositif avec visite sur les différents sites.

***Voirie communautaire**

Monsieur Rousseau en charge de la voirie indique au conseil que 2.25 jours de PAT sont prévus semaines 41 et 42. Une copie du planning a été remis à Jean-Luc et Vincent, adjoints techniques.

Intervention de Monsieur BLONDET

***Travaux/matériel**

Monsieur Blondet informe le conseil qu'il a prévu de faire tailler les végétaux situés à proximité de l'église, de remplacer le panneau indicatif des sentiers de randonnées, le conseil est favorable à ces propositions.

Monsieur Blondet indique également au conseil que le tracteur tondeuse Kubota présente des signes de faiblesse qui engendrent beaucoup de réparations, il demande avis au conseil pour un éventuel remplacement de ce matériel.

Monsieur Blondet est en charge de faire établir 3 devis.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures et quarante minutes.

Signatures :

Philippe Guibert, Maire Odile Potard, secrétaire de séance



